

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**
184 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
184.2019.002 Partenariat avec évènements culturels ou sportifs

RAPPORT

Les organisateurs du Festival Sancy Outdoor, de la fête de la Montagne au Lioran et de la Fête de la Myrtille au Falgoux souhaitent initier un partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne.

Les services du SMPNRVA ont d'ores et déjà rencontré les organisateurs.

- > **Le Festival Sancy Outdoor**, (festival des sports de nature et des nouvelles tendances) aura lieu les 06 & 07 juillet 2019 à La Bourboule. Pour sa 14ème édition, les organisateurs souhaitent valoriser un partenariat avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, afin de sensibiliser les pratiquants de sports de pleine nature aux bonnes pratiques sur ce territoire fragile.
- > **La Fête de la Montagne** est une manifestation organisée par la SAEM du Lioran - Office de tourisme, les 27 et 28 juillet 2019. Elle se déroule sur la station et s'organise autour des diverses animations : marché de producteurs et d'artisanat, stands partenaires, ateliers
- > **La Fête de la myrtille** est une manifestation récente initiée en 2019 par la commune du Falgoux. Démonstrations culinaires, confrérie de la myrtille, trail des myrtilles le dimanche matin, animations et stands divers seront au programme de cette 1ère édition qui aura lieu les 24 et 25 août prochains.

Des bases de partenariat sont pressenties pour ces 3 manifestations :

- > Mettre à disposition des visiteurs de l'information sur le Parc (Livret de découverte, Nature en Poche, exposition Nature en Poche) ;
- > Mettre à disposition de l'organisateur des éco-cups afin de réduire l'usage des verres en plastique à usage unique dans la limite des stocks disponibles ;
- > D'organiser au moins une animation portée par les équipes du Parc des Volcans ;
- > Communiquer sur l'évènement via les outils de communication du Parc des Volcans : site internet, page Facebook, compte Instagram.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Une convention de partenariat leur serait proposée pour cette première année de partenariat afin de formaliser les engagements de part et d'autre. Ces 3 manifestations pourraient alors bénéficier de la mention « manifestation partenaire du Parc » habituellement réservée aux organisateurs de manifestations sportives de pleine nature et ainsi valoriser le territoire et l'attachement des organisateurs aux valeurs portées par le Parc.

Pour les éditions suivantes, si les organisateurs souhaitent continuer ce partenariat, il pourrait être envisagé de leur proposer un engagement pluriannuel à l'image de ce qui est actuellement mis en œuvre pour les organisations sportives de pleine nature, partenaires du Parc.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer les 3 conventions de partenariat pour les éditions 2019 du Festival Sancy Outdoor, de la Fête de la Montagne au Lioran et de la Fête de la Myrtille au Falgoux et d'autoriser les services du SMPNRVA à engager un travail pour favoriser un engagement pluriannuel des manifestations à caractère culturel dans une démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer les trois conventions de partenariat et autorise les services du SMPNRVA à engager un travail pour favoriser un engagement pluriannuel des manifestations à caractère culturel dans une démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE** **191** **HABITANTS ET ASSOCIATIONS**

191.2019.003 Vagabondages volcaniques 2019/2020 - programmation culturelle et journée du patrimoine - tarif spectacle conte Trésors enfouis

RAPPORT

Dans le cadre de Vagabondages volcaniques, une offre culturelle est proposée par le Parc, autour de Montlosier, durant l'été et l'automne 2019.

Un **spectacle de contes** Trésor enfouis, traitant d'un univers volcanique imaginaire, se déroulera le 13 juillet à 20h sur à proximité de l'œuvre « Les Géants égueulés », au cœur de la carrière du puy de la Vache. Une ambiance conviviale sera mise en place de manière à accueillir le public pour un pique-nique tiré du sac.

Une seconde représentation sera organisée dans le cadre de l'opération nationale des journées du patrimoine, le samedi 21 septembre auxquelles le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne souhaite s'associer pour la première fois.

Au cours de cette journée, au départ de la Maison du Parc et de 9h30 à 17h30, le public familial aura le choix entre plusieurs type d'animations :

- Il musardera le long d'un chemin jusqu'au sommet d'un volcan (Vichatel) avec la Musette nature ;
- se laissera guider par de petites taupinières jusqu'à l'œuvre artistique monumentale à l'effigie des volcans « Les géants égueulés » ;
- et assistera au spectacle de contes « Trésors enfouis » à la carrière de pouzzolane du puy de la Vache.
- Les enfants rechercheront des indices de présence du personnage historique, François Dominique de Raynaud qui a créé le site de Montlosier, au début du 19^{ème} siècle. Les adultes, plus spécifiquement intéressés par ce sujet, visiteront les alentours du château sous l'angle de l'évolution du paysage depuis cette même période.

Un contrat sera passé avec l'association des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey pour autoriser le Parc à utiliser les lieux pour les deux représentations de conte. Une zone sera délimitée dans la carrière pour l'occasion et réservée au spectacle.

Un contrat de session sera passé avec l'association La Cie écoute le vent.

Afin de faciliter la réalisation de ces actions tout en favorisant l'accès au plus grand nombre, un tarif d'entrée sera de façon symbolique à hauteur de 2€ par personne.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-191-2019-003-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

➡➡ Il vous est donc proposé d'autoriser le président à :

- signer un contrat avec l'association syndicale libre des puits de la Vache et de la Mey ;
- signer un contrat de session avec la Cie Ecoute le vent pour un montant de 700 € ;
- ouvrir une régie de recettes pour le spectacle Trésors enfouis ;
- fixer le tarif d'entrée au spectacle, à 2 € par personne.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à :

- signer un contrat avec l'association syndicale libre des puits de la Vache et de la Mey ;
- signer un contrat de session avec la Cie Ecoute le vent pour un montant de 700 € ;
- ouvrir une régie de recettes pour le spectacle Trésors enfouis ;
- fixer le tarif d'entrée au spectacle, à 2 € par personne.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 **OUTILS TRANSVERSAUX**
301 **COMMUNICATION**
301.2019.002 Remboursement frais de déplacement

RAPPORT

Dans le cadre de ses actions de promotion et de valorisation du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, un film est actuellement en cours de tournage.

Ce dernier consistera à parcourir le territoire du Sud au Nord en mettant en valeur les paysages mais aussi et surtout quelques portraits d'hommes et de femmes particulièrement investis dans la préservation, la valorisation et le développement du Parc naturel régional.

Afin de bénéficier de conseils avisés et d'une dimension médiatique affirmée la Direction du Parc s'est rapprochée de la fondation LANDESTINI qui séduite par le projet a accepté de contribuer à la production en garantissant la présence de Fanny AGOSTINI. Celle-ci contribuera bénévolement à l'introduction et à la conclusion et assurera la voie off du film.

➤➤ Il vous est donc proposé de prendre en charge les frais de déplacement de Fanny AGOSTINI entre son domicile (Boisset – Haute-Loire) et Montlosier au tarif de remboursement kilométrique de 0,37 €/km.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-301-2019-002-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.019

Renouvellement du contrat du Chargé de mission Urbanisme et paysage

RAPPORT

Le contrat de notre Chargé de mission « Urbanisme et paysage » arrive à échéance le **30 septembre 2019**.

Placé sous la responsabilité du responsable de l'Espace-programme 3 « Urbanisme, paysage et énergie, le Chargé de mission Urbanisme et paysage assure les missions suivantes :

> Apporter une **assistance technique** (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en matière d'urbanisme de planification (PLU, PLUi, SCOT, PLH, etc.) de la phase de conception (rédaction du cahier des charges, consultation) jusqu'à l'arrêt du projet.

> Elaborer le **Regard du Parc** (porter à connaissance du Parc / compatibilité avec la Charte) lors de toute élaboration ou révision de documents d'urbanisme.

> Rédiger les **avis du Syndicat mixte** sur les projets d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025 et en s'appuyant sur le contenu du Regard du Parc.

> Animer le **projet de Plan de paysage** « Vallée de la Rhue / Val de Sumène ».

> Apporter une **assistance technique**, plus ponctuellement, auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en matière d'urbanisme opérationnel (lotissement, écoquartier, aménagement de sites naturels, opération centre-bourg, etc.).

> Participer à l'animation de l'**Atelier Rural d'Urbanisme (ARU)** : échanges, formations, production d'outils techniques, communication, en tant que membre ou coordinateur d'équipes-projets ARU.

> Participer aux **actions transversales** de l'EP3 en matière d'urbanisme, de paysage et d'énergie : antennes-relais, installations électriques, patrimoine bâti, journées d'information, etc.

Afin d'assurer la continuité des missions engagées, et notamment la mise en œuvre du Plan de paysage participatif « Vallée de la Rhue / Val de Sumène », il est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée d'un an, dans l'attente de nouvelles possibilités de financements permettant de maintenir durablement le poste.

Les missions seront particulièrement orientées vers la **partie cantalienne** du PNRVA (Plan de paysage, suivi des projets de SCOT et de PLUi, partenariat avec le Syndicat mixte du Puy Mary, etc.). Le poste pourrait ainsi être basé à Murat.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-401-2019-019-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 2019, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.020 RNN Chastreix-Sancy : renouvellement d'un contrat de garde/chargé(e) d'études

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, confié au syndicat mixte du parc des Volcans par l'Etat, une équipe d'animation est prévue et financée pour assurer la mise en œuvre, le suivi et le renouvellement du plan de gestion. Cette équipe intègre un poste de garde/chargé d'étude dont l'échéance du contrat arrive à terme. Il est ainsi proposer de procéder au renouvellement du contrat de garde/chargé d'étude de la réserve naturelle pour une durée de 2 ans, afin d'asseoir et stabiliser l'équipe d'animation.

Les missions ou les activités de ce garde/chargé(e) d'études sont les suivantes :

- assurer la surveillance de la RNN et les contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire (assurer une présence régulière sur le terrain et auprès des acteurs locaux, informer et sensibiliser les publics, concevoir et mettre en œuvre le balisage, exercer la police de la nature...);
- contribuer à la gestion écologique et technique de la RNN (réaliser et assurer le suivi des travaux d'entretien de la RNN, effectuer la maintenance des équipements et des matériels...);
- contribuer à l'activité administrative (réaliser la gestion et le suivi des travaux effectués sur la RNN au plan administratif, rédaction compte-rendu d'activité...);
- réaliser des études (étude de faisabilité d'aménagements, suivis naturalistes notamment en milieu forestier, inventaires...);
- monter et suivre des projets (participer aux programmes annuels d'actions prévus dans le plan de gestion et suivre leur mise en œuvre, par exemple programme d'enlèvement de déchets, mise en place d'exclos et de zones de non intervention, suivi de l'observatoire des cours d'eau...).

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable du pôle « biodiversité, ressources et espaces naturels » et sous la coordination, au quotidien, du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera située dans les locaux de la RNN à Chastreix.

Ce poste, depuis sa création, est intégralement pris en charge par les financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion de la réserve naturelle nationale.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-401-2019-020-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 2 ans, à compter du 15 octobre 2019 sur la base de l'indice brut 430 et dans les conditions de l'article 3 - 3° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2019.010 Mise en vente de pâtes de fruits et barres énergétiques

RAPPORT

Un grand nombre de visiteurs de la maison du Parc, et plus globalement du site de Montlosier, sont des sportifs : randonneurs, randonneurs en grande itinérance, VTTistes, traileurs... Peu de produits alimentaires adaptés à ce public sont actuellement proposés à la vente à la boutique du Parc.

Oxsitis est une marque auvergnate spécialisée dans l'alimentation et l'équipement du sportif.

Parmi les produits de leur catalogue on retrouve des pâtes de fruits et des barres énergétiques étudiées pour les besoins de sportifs en effort ou en récupération.

Ces produits pourraient amener une clientèle qui fréquente le site mais pas forcément la Maison du Parc à pousser les portes de la boutique. Cela s'inscrit également dans la nouvelle gamme de produits à destination d'un public sportif nouvellement proposés à la boutique.

Les pâtes de fruits et les barres énergétiques sont vendues 1,25 € HT et pourraient être revendues 2,50 € TTC.

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc des pâtes de fruits et des barres énergétiques dans les conditions précitées et à titre expérimental.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-504-2019-010-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2019.011 Mise en vente de nouveaux bijoux en lave émaillées

RAPPORT

La lave émaillée est un artisanat qui plaît aux visiteurs en recherche d'un souvenir local. De plus, c'est un produit qui est porteur de la marque Valeurs Parc et permet de promouvoir les couleurs du Parc des Volcans d'Auvergne.

Rose Desmaisons est émailleuse à Antignac et porteuse de la marque Valeurs Parc. La boutique propose déjà ses bracelets qui plaisent beaucoup car elle travaille de manière très fine et ajoute des touches d'or dans ses créations, qui les rendent plus qualitatives et raffinées.

Sa gamme se compose également de colliers et boucles d'oreilles qui complèteraient la collection que la boutique propose actuellement.

Prix d'achat : 21,75 € - Prix de revente : 29,00 €.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc des colliers et boucles d'oreilles dans les conditions précitées.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-504-2019-011-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2019.012 Fabrication et mise en vente de gobelets réutilisables pour le café vendu à la Maison du Parc

RAPPORT

La Maison du Parc propose du café à la vente, ce qui correspond à une demande de nos visiteurs.

Dans une démarche de développement durable, il semble plus adapté de proposer des gobelets réutilisables qui seront compris dans le prix du café et que le consommateur pourra conserver plutôt que de servir le café dans des gobelets jetables. Ainsi, au-delà de la boisson consommée, le visiteur pourra conserver un souvenir aux couleurs du Parc des Volcans d'Auvergne.

La boutique vend déjà aujourd'hui des gobelets réutilisables de 33 cl (25 cl utiles).

Des gobelets réutilisables de 18 cl (15 cl utiles) seraient plus adaptés à la taille du café.

Sensible à la volonté du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne de valoriser des produits locaux ou français ainsi que des pratiques sportives de pleine nature écoresponsables, la société OXSITIS souhaite s'associer à ces dynamiques en proposant, à titre expérimental, des gobelets à prix coutant : soit 0,56 € HT l'unité au lieu de 1 € HT.

En contrepartie, un co-marquage « Osez les volcans d'Auvergne » et Oxsitis serait réalisé sur chaque gobelet.

La boutique proposerait ainsi 3 possibilités :

- Café seul (pour les personnes disposant déjà de leur contenant) : 1 €
- Gobelet seul : 1 €
- Café et gobelet : 1,80 €

➡➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc des gobelets réutilisables 18 cl dans les conditions précitées.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2019.013 Mise en vente de produits à base de safran

RAPPORT

Safran des Volcans est un producteur de safran situé à Mazayes. Il affiche fièrement son appartenance au territoire du Parc des Volcans dans son nom mais aussi sur les marchés auxquels il participe.

Il travaille en bio.

La boutique du Parc pourrait proposer à la vente du sirop de sucre de canne au safran. Cela permettrait de compléter la gamme de sirops déjà vendus et d'offrir une visibilité supplémentaire à un producteur fier de son appartenance au territoire.

Bouteille de 120 ml
Prix d'achat : 8,63 € HT
Prix de revente : 13 € TTC

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc du sucre de canne au safran dans les conditions précitées.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-504-2019-013-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni le 04 juillet 2019 à 12h30 à la mairie de Laveissière dans le Cantal, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2019.014 **Mise en vente d'Auvergnat Cola**

RAPPORT

Afin de compléter la gamme de boissons proposées à la boutique, il vous est proposé de vendre des bouteilles de soda Auvergnat Cola afin de favoriser la vente d'un produit auvergnat.

Prix d'achat entre 0,85 € et 1,10 € TTC

Prix de revente : 2 € TTC

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc de l'Auvergnat Cola dans les conditions précitées.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 04 juillet 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20190704-504-2019-014-DE
Date de télétransmission : 23/07/2019
Date de réception préfecture : 23/07/2019